

BARREAU DE TOULOUSE

Claude GAUTIER

ET LES

PLAIDEURS

DISCOURS

Prononcé le 4 Décembre 1937 à la Rentrée solennelle de la Conférence
des Avocats stagiaires

PAR

M^e René JAMMES

Avocat à la Cour d'appel de Toulouse.
Lauréat de la conférence.
(Prix HENRI EBELOT)



TOULOUSE
IMPRIMERIE DU SUD
24, rue de Negreneys

1938

Claude GAUTIER

ET LES PLAIDEURS

DISCOURS

*Prononcé le 4 décembre 1937 à la Rentrée solennelle
de la Conférence des Avocats stagiaires*

Par M^e René JAMMES

Avocat à la Cour d'Appel de Toulouse.

Lauréat de la conférence.

(Prix HENRI EBELOT)

Monsieur le Premier Président (1),

Monsieur le Procureur Général (2),

Monsieur le Bâtonnier (3),

Messieurs,

La vie judiciaire a toujours largement défrayé les chroniques ; ceux-là mêmes qui feignent de n'y prendre aucun intérêt se passionnent au moindre de ses incidents et il n'est point de journal qui ne

(1) M. Guérin.

(2) M. Rontein.

(3) Maître Haon.

tienne à honneur de lui donner une publicité dont se passeraient souvent, hâtons-nous de le dire, ceux qui en sont les tristes héros.

Ce mal n'est point de notre temps et si l'on voulait chercher dans la littérature tout ce qu'elle doit à la vie du Palais on y ferait une bien riche moisson. Le grand siècle, qui a marqué l'apogée de la pensée française nous a laissé, à côté de multiples écrits où il est traité de gens de justice un chef-d'œuvre qui n'est point une pure création de l'esprit et dont il m'a semblé intéressant — plutôt au ciel que vous en pensiez de même — de rechercher les origines dans une histoire vécue.

Les Plaideurs ne sont pas autre chose qu'une chronique judiciaire, mais d'une si rare qualité qu'il est infiniment regrettable que la tradition s'en soit perdue. Elle n'est pas la divulgation d'un scandale, un appel à la curiosité malsaine de l'auditeur, mais une critique délicate et vivante de façons de penser et de parler qui, sous le masque du sourire cachaient bien des leçons profitables à tous.

Le Monde du Palais en a-t-il tenu grand compte? peu nous chaut, là aussi on trouve parfois les pires sourds, ceux qui ne veulent pas entendre, mais à la longue la vérité finit par faire son chemin. Le décret relativement récent qui a prescrit d'humaniser la langue de la Justice n'a-t-il pas son origine dans quelque lecture des *Plaideurs*, faite dans un cabinet de Gardes des Sceaux par un attaché désœuvré en mal de littérature ?

Si l'Intimé, Chicaneau, Pimbèche, Petit Jean ont vu le jour, à quoi le devons-nous, sinon à l'œuvre

commune de la Magistrature et du Barreau; Racine le dit lui-même, il avait eu un procès et chose plus triste encore, le regret de le perdre. Il a eu beau vouloir s'en défendre et affirmer n'avoir écrit les *Plaideurs* que pour voir si les bons mots d'Aristophane avaient quelque grâce dans notre langue, tous les initiés savaient parfaitement en entendant la pièce, qu'elle n'était qu'une satire inspirée par un échec demeuré assez cuisant.

Une affaire avait en effet amené Racine au Palais qu'il n'avait, heureusement pour lui, jamais entrevu que de loin dans le brouillard de la Seine aux abords de St-Germain l'Auxerrois, de la Tour de Nesles et du Louvre qui évoquaient à ses yeux d'autres pensées.

Il savait vaguement que vivait là une population étrange, avocats, plaideurs, Procureurs, Magistrats, mais il n'avait jamais pensé qu'il pût trouver dans ce milieu les éléments d'une comédie.

Ayant surtout fréquenté le Monde, il y avait recueilli les brocards qu'il est courant d'y entendre dire sur tous sujets et en particulier sur les gens de Justice; la mode avait déjà des exigences et il était de bon ton d'émettre dans les salons quelques idées, peut être alors originales, sur le sommeil du Magistrat, le papotage inutile de l'avocat, la vénalité des conseillers.

Racine qui avait, comme il nous le dit lui-même, un éloignement marqué pour le Droit, l'eût peut-être prisé davantage s'il eut gagné son procès, mais le sort s'étant prononcé contre lui il quitta le Pa-

lais, plus convaincu que jamais, de la malfaisance de la Justice.

Quel guide cependant meilleur que Boileau qui l'y avait conduit, aurait pu davantage l'initier à la vie des audiences et l'aider à retrouver son chemin au milieu de la cohue bruyante et affairée de la Galerie Marchande.

*Tout ce que l'Art humain a jamais inventé
Pour mieux charmer le sens par la galanterie
Et tout ce qu'ont d'appas le sens et la beauté
Se découvre à nos yeux dans cette galerie.*

*Icy les cavaliers les plus aventureux
En lisant des romans s'animent à combattre,
Et de leur passion, les amants langoureux,
Flattent des mouvements par des vers de Théâtre.*

*Icy faisant semblant d'acheter devant tous
Des gants, des éventails, des rubans, des dentelles,
Les adroits courtisans se donnent rendez-vous,
Et pour se faire aimer, galantisent les belles.*

*Icy quelque lingère à, faute de succès
A vendre abondamment, de colère se pique
Contre les chicaneurs, qui, parlant de procès,
Empêchent les chalands d'aborder leur boutique.*

Ces quelques lignes d'un versificateur anonyme dépeignent à nos yeux la foule à laquelle Racine se trouvait mêlé dès son entrée; l'élément féminin y dominait. La femme, en effet, a toujours eu un

goût particulier pour les procès bien qu'elle n'en ait jamais exactement saisi le sens. Il est vrai de dire que beaucoup d'entre elles n'étaient envoyées là que pour compenser auprès des Juges les mauvais arguments d'une cause par l'éclat de leur beauté. C'est la seule manière dont on pensait, à cette époque, qu'elles pouvaient rendre quelques services à la Justice.

La plus enragée d'entre elles, et sans doute aussi la plus laide, était la Comtesse de Cressé; depuis vingt ans elle avait plaidé plus de cent fois. Il est superflu d'ajouter que cet entêtement lui avait coûté sa fortune.

Elle n'avait plus de quoi se vêtir, c'est-à-dire de changer de toilette et en était réduite à venir au Palais avec une robe rose sèche et un masque sur l'oreille, toujours les mêmes, faute de les pouvoir renouveler depuis longtemps; ils devaient par la suite devenir célèbres.

Fatigué de son obstination, le Parlement (il était alors possible de se débarrasser des Plaideurs ennuyeux autrement qu'en leur faisant perdre leurs procès), lui avait défendu d'intenter aucune action sans l'avis écrit de deux avocats par lui désignés. L'autorisation lui fut toujours refusée car elle était ruinée; elle ne se tint point pour battue et décida alors de plaider pour les autres, faute de le pouvoir faire pour elle-même; elle devenait avocat. Elle se heurta à une opposition plus formelle encore car on pensait faussement à cette époque que si une femme plaidait, elle arriverait trop aisément à tenir toute une audience. Il est juste d'ajouter qu'une pruden-

ce motivée en ce qui concernait la Comtesse de Cressé n'était pas étrangère à ce refus : quelques années auparavant, en effet, on avait essayé d'autoriser une femme à plaider ; comme elle avait eu la douleur de perdre son procès, prise de colère, elle s'était dévêtue en pleine audience et avait eu la suprême amertume de voir tout le monde se retirer avec horreur alors qu'elle espérait un hommage tout différent.

La Comtesse de Cressé n'occupait d'ailleurs pas, à elle seule, les conversations des chicaneurs en mal de papotages ; les Magistrats et les avocats formaient le fonds inépuisable de ces conversations médisantes où chacun tentait de se venger par un bon mot d'un insuccès encore cuisant.

Tel Plaideur se plaignait de ne pouvoir gagner à coup sûr son procès, son rapporteur n'ayant ni confesseur ni maîtresses de sa connaissance ; tel autre rapportait les étranges habitudes d'un conseiller qui, maniaque du droit au point d'en perdre la mesure, parlait chez lui comme à l'audience, traitait ses serviteurs comme des huissiers et ses meilleurs amis comme des Plaideurs. Son fils lui demandait-il un costume qu'il le priait d'exprimer son désir en forme de requête et s'il croyait devoir lui donner satisfaction, c'est par un soit communiqué envoyé à sa mère, que l'intéressé en était averti. Cet homme, très pieux, qui allait demander au Saint-Esprit dans les églises un supplément de lumière que l'audience lui avait insuffisamment donné, n'y entrait jamais sans accompagner le geste rituel du

signe de Croix, de ces étonnantes paroles : « notwithstanding opposition ou appel ».

Un peu surpris de se trouver dans un milieu où les façons de vivre étaient si étranges, Racine l'eut peut être quitté brusquement, si Boileau ne l'eut entraîné dans la Grande Salle où la terrifiante éloquence de Maître Gautier se donnait libre cours.

Gautier n'était point, à proprement parler, un homme du xvii^e siècle; il serait vain de l'imaginer se courbant dans une révérence ou portant à son front un mouchoir de dentelle. Il plaçait ailleurs que dans l'harmonie d'une genuflexion, les qualités essentielles de son esprit.

On ne l'a jamais connu qu'à la barre; c'est là qu'il nous est dépeint par un chroniqueur de l'époque, qui avait tracé de lui ce portrait non dépourvu de vie : la tête chauve, le front couvert de larges rides, avec une voix de corbeau qui croasse sur une proie qu'il a ensanglantée de ses ongles, la véhémence naturelle, l'humeur bilieuse. Il avait une présence d'esprit de tous les moments, une offensivité toujours prête et prête à tout, le bouillonnement du cœur et l'entrain de la parole.

Il semble inutile d'ajouter à une image aussi complète et de rechercher ailleurs les traits d'une existence qui n'a jamais donné lieu à la moindre anecdote. Les biographes ont été réduits au silence et pourtant, combien de sottises ne manquent-ils pas en général de rapporter lorsqu'ils font tant que de vouloir narrer par le détail la vie d'un homme.

Gautier était né à Paris en 1590 et avait plaidé pour la première fois à vingt-trois ans; il fut très

brillant, grâce à l'obscurité de son adversaire. Il en convint volontiers; il avait reçu les éloges des magistrats, du Président, voire même, ce qui est parfois plus difficile à obtenir, ceux de ses confrères. Il le grava en latin sur un cachet à ses armes : « *Elogium a principe Senatus* ».

Bien qu'il ne fut pas insensible aux éloges, Maître Gautier, qui ne manquait pas de bon sens, comprit qu'ils seraient peu de choses s'il n'arrivait pas à les justifier.

La marque de son originalité était la franchise et il n'aurait pas été capable de masquer, sous des formes hypocrites, le fonds de sa pensée. Quel que fut son adversaire, il l'attaquait avec courage, sans se soucier du retentissement de ses coups et son ardeur semblait d'autant plus grande, que la victime qu'il voulait abattre appartenait à un plus haut rang.

Le Cardinal de Richelieu lui-même ne fut pas à l'abri de ses invectives et si le Commissaire du Roi, qui surveillait l'audience, ne se fut opportunément endormi, Gautier, peut-être, eut dû se repentir de la verdeur de son éloquence. Voici en effet, ce qu'il disait du Premier Ministre : « Vous savez tout ce que je puis dire sur ce sujet. Le sang des plus illustres familles de toute la France parle pour moi dans cette rencontre. On voit partout les tristes restes de la désolation qu'il a portée en tant de lieux et sa violence est écrite dans les registres des Cours Souveraines d'une encre de fer qui épouvantera la postérité. Il n'épargnait rien pour l'établissement de sa grandeur. Les obstacles qu'il y

voyait enflaient son courage. Il aimait s'élever par les ruines des autres et il lui semblait qu'il aurait manqué toujours quelque chose à sa grandeur, s'il n'avait fait une infinité de malheureux ».

Ces paroles tombaient dans la Grand Salle quand, enfin, le Président, M. de Grammont, éclata et s'adressant au Grand Maître : « Quoi, Monsieur le Grand Maître, vous dormez pendant qu'on difâme la mémoire de Monsieur le Cardinal » ; mais le Grand Maître se réveilla en sursaut, s'assoupit aussitôt et reprit le cours de ses rêves si brusquement interrompus.

Gautier avait un jour à défendre un héritage indécemment capté au moyen d'un mariage honteux par l'un de ses confrères. Il n'avait pas craint de se mésaillier pour augmenter sa fortune de quelques pistoles : « Voyez, clamait Gautier, le sieur de Verdun, avocat en cette Cour. Il veut bien que l'on sache dans le Public et que l'on marque sur nos registres la naissance impure de celle qu'il a choisie pour femme. Il veut que tout le monde la connaisse pour fille adultérine de Maître Pasquier le Coq et il ne se soucie pas d'imprimer sur la tête de ses enfants, la honte d'une origine aussi détestable, pourvu qu'il puisse obtenir la délivrance d'un legs que le défunt leur a fait. Et si on lui reproche d'avoir épousé une fille adultérine, il répondra qu'il ne connaît d'adultère que dans la monnaie et que cette fille : « non habet adulterinos nummos ».

Quelle que fut cependant la liberté audacieuse de son langage, la noblesse du caractère qui en ins-

pirait la passion était si forte, que jamais il ne lui en fut demandé compte par ses pairs.

Il convenait de rétablir sous son véritable jour le caractère de cet homme. Il fut comme bien l'on pense, puisqu'il était honnête et qu'il avait du talent, en proie aux critiques acerbes, non seulement de ses confrères, ce qui eut été excusable sinon compréhensible, mais aussi de tous ceux qui avaient eu à subir ses attaques.

Le style de Gautier était l'image même de son caractère. Il n'avait pas l'élégance chatiée que peut donner la réflexion de la pensée; tant d'ardeur dans l'esprit se traduisait par un étonnant bouillonnement des mots. C'est dans cette forme du talent oratoire, que les gens étrangers aux choses du droit ont trouvé le plus souvent les raisons de critiquer la justice. Aussi ne faut-il point s'étonner qu'après avoir entendu plaider Gautier, Racine en ait raillé la manière; l'Intimé, trahit à chaque instant la propre méthode de notre avocat. Lorsque nous saurons quelle a été la plaidoirie entendue par Racine, nous comprendrons alors plus clairement quel profit il a pu tirer de sa présence à cet instant dans la Grand Salle.

Gautier plaidait ce jour là pour deux pauvres êtres, Jacques Simon et Jeanne Mesmyn, sa femme, accusés par leur oncle de s'être livrés à l'usure et comme tels traînés dans un procès dont la haine expliquait seule les causes.

En d'autres temps l'avocat se fut sans doute contenté d'expliquer par la misère les errements de ses clients; Gautier en pensa autrement et défendit

l'usure avec véhémence; il le fit si bien que ses juges furent convaincus de l'innocence de ses clients.

Il prononça au cours de ses explications une phrase un peu longue, de celles dont on se demande avec joie quand on les entend, comment elles finiront et que le génie seul permet de mener à terme avec bonheur. Elles n'ont pas toujours le double succès de celle qu'il convient de rapporter.

« Que s'il y eut jamais lieu, disait Gautier, de rejeter avec honte une accusation de cette nature, c'est en l'espèce de cette cause où l'on reconnaît que le choix d'un tel crime est une matière propre à la calomnie et que les qualités ordinaires de celui qui s'en est rendu délateur, donnent, visiblement, de justes présomptions de supposition et de fausseté. Car encore que l'usure soit un crime condamné par la voie de Dieu et des hommes, et que les effets en blessent la charité chrétienne, il y a eu pourtant dans ce Commerce ordinaire du monde, tant de conformité et de rapport entre ce qui est permis et ce qui est illicite, par l'approbation des ordonnances font d'un légitime intérêt, que c'est un pas bien glissant d'en admettre l'ouverture de la plainte et, comme en empruntant, l'esprit est toujours disposé à une infinité de remerciements, la restitution en est toujours fâcheuse et importune, si bien que pour se faire payer, il faut une action et un procès. »

Jacques Simon et Jeanne Mesmyn furent tout de même acquittés.

Ce court procès nous paraît être la cause directe des *Plaideurs* et nous avons toute raison de croire

que Racine n'a pas cherché ailleurs la philosophie même de son histoire.

Sans doute en a-t-il quelque peu modifié les contours, mais la morale en demeure identique : car ce qu'a voulu Racine dans un mouvement d'humour, c'est railler la justice.

La cause qu'il venait d'entendre lui en fournissait l'occasion parfaite, ou du moins il l'entendait ainsi : rien ne lui paraissait plus plaisant que cet avocat faisant l'éloge de ce qui devait être condamné, des juges écrasés sous le poids de mots dont ils ne saisissaient point le sens et cet acquittement qui se substituait à une condamnation.

Il ne manquait plus qu'à animer ce thème par des personnages, et c'est ici que prend place la véritable histoire des *Plaideurs*, sous l'apparence de la Comédie.

On imagine sans peine la première représentation de la pièce où chacun se réjouit à la pensée de pouvoir enfin rire tout haut de ce dont il n'avait pu jusqu'ici que se moquer tout bas.

Quelle magnifique vengeance pour tous ceux qui avaient perdu des procès et quel bonheur pour eux de retrouver sous des traits grotesques, dans chacun de ces personnages, une figure connue.

L'Intimé n'est autre, vous l'avez deviné, que Claude Gautier, dont la manière transparait à chaque phrase; sa façon de plaider, l'abondance des mots, la langue sonore, la citation latine à la fin de chaque exorde, rien n'a été oublié; Racine n'a fait que souligner le ridicule et Gautier l'eut certai-

nement pardonné, d'autant mieux qu'il ne se serait point reconnu.

Par contre, la Comtesse de Pimbèche n'est pas du tout transformée :

Ah, Monsieur la misère,

Je ne sais quel biais ils ont imaginé

Ni tout ce qu'ils ont fait, mais on leur a donné

Un arrêt par lequel, moi, vêtue et nourrie,

On me défend Monsieur, de plaider pour la vie.

mais c'est tout simplement la Comtesse de Cressé qui même à la scène, portant sa robe rose sèche et son masque sur l'oreille, se plaignait de l'interdiction dont elle était frappée.

Elle n'en a jamais connu les motifs et ne sut jamais, fort heureusement pour elle, que la crainte de la voir un instant dévêtue avait seule dicté aux conseillers cette décision. Ainsi, elle put conserver au moins une dernière illusion.

La Magistrature ne pouvait plus en conserver aucune. Car si l'Intimé et la Comtesse de Pimbèche sont des prétextes, il semble malgré tout notre désir d'y voir le contraire que Dandin soit une réalité. Les juges sont les grandes victimes de ce jeu et on retrouvera autour d'eux toutes les histoires de la Galerie.

L'avocat est utilisé pour berner plus sûrement ce pauvre Dandin; quel vilain rôle Racine nous fait jouer. Gautier l'eut sûrement réprouvé, tout au moins dans le fonds, sinon dans la forme.

Ainsi pour avoir eu le bonheur de plaider un jour devant Racine, Gautier devait survivre ; nul d'entre ceux qui se divertissent aujourd'hui aux bons mots des *Plaideurs* ne pensent plus à lui.

Il était cependant légitime que l'un d'entre nous rappelât son souvenir.

Peut-être n'est-il pas non plus impie pour la mémoire de Racine de rappeler qu'il perdit un procès. Cela nous valut les *Plaideurs*.

